

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1407

présenté par  
M. Peiro, rapporteur

-----

### ARTICLE 34

A l'alinéa 33, substituer aux mots :

" à la Martinique ",

les mots:

" en Martinique ".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.